

**RAPPORT N° 01/5-34**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES**

**APPROBATION DU PROJET**

**VALIDATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**  
**ET AUTORISATION DE PASSER DES MARCHES**

Par Délibération en date du 20 octobre 2000, le Conseil Municipal a autorisé la lancement et la signature du marché cité en objet.

Ce marché a été notifié aux entreprises le 13 mars 2001.

Toutefois, la Municipalité souhaite offrir à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et primaires, soit 22 000 enfants, un petit déjeuner à compter de la rentrée 2001.

Etant donné que l'évaluation de la Direction de la Restauration Scolaire a été faite initialement en tenant compte d'un effectif de 3 100 élèves, il y a lieu de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres afin de répondre au besoin complémentaire de la Ville.

Par ailleurs, lors de l'exécution des marchés antérieurs, il a été constaté que les délais de livraison prévus sur les bons de commandes ne sont pas ou rarement respectés par les fournisseurs, ce qui entraîne des retards dans la distribution des denrées aux élèves, voire une remise en cause du menu élaboré par la Direction de la Restauration Scolaire.

C'est pourquoi et afin, d'une part, de garantir le respect des délais de livraison, étant donné la nature de certains produits à livrer sur les sites et devant être consommés le jour même de la livraison et, d'autre part, au vu des quantités à commander, l'allotissement du marché en 11 lots a été retenu. Cet allotissement a donc été fait pour élargir au mieux la concurrence et avoir une satisfaction rapide des besoins.

Enfin, compte tenu des délais de publicité (52 jours) et des dates des prochaines séances du Conseil Municipal, un AAPC a déjà fait l'objet d'une publication aux journaux locaux, national et européen et, ce, afin de pouvoir notifier le(s) marché(s) au(x) futur(s) candidat(s) retenu(s) par la CAO, au plus tard pour la rentrée 2001.

## RAPPORT N° 01/5-34

Je vous demande, en conséquence :

1° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

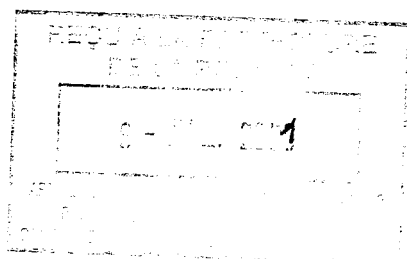
- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273, 274, 275, 296 et suivants du Code des Marchés Publics),
- marché décomposé en 11 lots dont le détail est porté en annexe,
- marché à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot (confer le document en annexe) sur la base d'un prix unitaire TTC,
- durée : de la notification jusqu'au 31 décembre 2001,
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 2 000 000 F, les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2001 sous les Chapitre 606 / Article 23 ;

2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) à bons de commande fixant une quantité minimale et maximale pour chaque lot avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent  
Jean-Jacques MOREL  
1er Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

**DELIBERATION N° 01/5-34  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 26 juin 2001**

**OBJET**

**ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES**

**APPROBATION DU PROJET**

**VALIDATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES  
ET AUTORISATION DE PASSER DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-34 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Marie-Ghislaine RAMASSAMY, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale, Vie Familiale, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(8 abstentions -dont 3 votes par procuration-)**

**ARTICLE 1**

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de denrées alimentaires.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**DELIBERATION N° 01/5-34**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

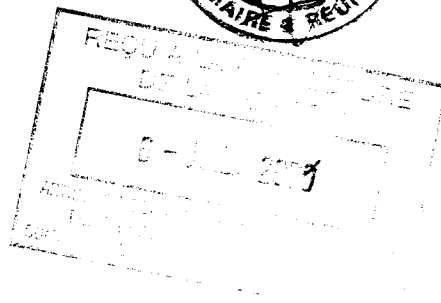
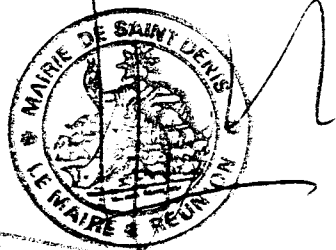
**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL 2009

Pour le Maire absent  
Jean-Jacques MOREL  
1er Adjoint



## ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES

Lot	Désignation	Unité	QUANTITE	
			MINI	MAXI
1	PAIN AU CHOCOLAT	U	110 000	154 000
2	CROISSANT	U	110 000	154 000
3	CAKE	U	110 000	154 000
4	MADELEINE	U	132 000	176 000
5	BRIOCHE	U	88 000	132 000
6	GALETTE	U	66 000	110 000
7	AMANDINE	U	44 000	88 000
8	PAIN AU LAIT	U	44 000	88 000
9	MACATIA	U	44 000	88 000
10	FAMILLE CREPERIE			
	Crêpe au chocolat	U	44 000	88 000
	Crêpe nature	U	44 000	88 000
11	FAMILLE BISCUIT			
	Biscuit sec individuel	U	66 000	110 000
	Biscuit fourré	U	66 000	110 000
	Génoise nature	U	66 000	110 000

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mardi 26 juin 2001  
et annexé à la Délibération n° 01/5-34

Pour le Maire absent  
Jean-Jacques MOREL  
1er Adjoint